

# Appels d'offres

# Annonces légales

## AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA n° 18 003 83400 PC  
Parc National de Port-Cros  
181, allée du Castel Sainte-Claire  
BP 70220 - 83406 Hyeres cedex  
Tél.: 04.94.12.82.30

Abattage et élagage d'arbres dangereux et chablis, îles de Porquerolles (lot 1) et de Port-Cros (lot 2), 2018-2020. Accord-cadre à bons de commande, alloti, de service, procédure MAPA, mono attribuaire.

Documents de la consultation à télécharger sur la Plate-forme des

**Achats de l'État PLACE à l'adresse :** www.marches-publics.gouv.fr.

Remise des offres avant le 07/03/2018 à 12 h, selon détails donnés dans le règlement de la consultation. **Jugement des offres :**

45 % pour le prix  
40 % pour le mémoire technique - **les sous critères sont :** méthodologie, organisation moyens humains et matériels prise en compte de la sécurité 10% pour les moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention 5 % pour la prise en compte du développement durable en plus de celles imposées par le présent document.

### AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

**Organisme acheteur :** Commune de Flassans-sur-Issole (83)

**Correspondant :** M. le Maire Bernard FOURNIER, avenue Général-de-Gaulle, 83340 Flassans-sur-Issole, France.

Tél. +33 494370050. **Courriel :** j.val-li@flassans.fr.

**URL :** http://www.flassans.fr/  
**Site du profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr

**Objet du marché :** MAPA 2018-01: travaux de refecton du chemin pichabert

**Type de marché :** Travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :** Chemin Pichabert 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

**Classification CPV :** 45234116  
**Durée du marché ou délai d'exécution :** 2 mois.

**Durée de validité des offres :** 180 jour(s)

**Conditions de participation**  
**Conditions propres aux marchés de service :** Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et

qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 01 mai 2018

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: PRIX DES PRESTATIONS 60%  
2: VALEUR TECHNIQUE 40%

**Date limite de réception des offres :** Mercredi 28 mars 2018 - 12:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français.

**Renseignements d'ordre technique :** CABINET SNAPSE 140, rue du mas-de-Fustier, à l'attention de M Thierry TERRE, 83390 PUGET

VILLE, France. Tél. +33 494282828.  
**E-mail :** snapse.thierry@wanadoo.fr.  
Fax +33 494138630.

**Date d'envoi du présent avis :** 21 février 2018

## PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

### PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS

- > Service gratuit
- > Accessible sur identification
- > Espace professionnel sécurisé
- Gérer vos publications légales ou celles de vos clients
- Publier dans les meilleurs délais
- Télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution

### UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ



04 93 18 71 49  
legales@nicematin.fr

**legalespro.com**  
Groupe Nice-Matin  
VOS ANNONCES EN 1 CLIC

## CESSATION DE GARANTIE

### AVIS

Par suite de la dissolution de S.A.R.L. BESSE IMMOBILIER, 1, rue Pasteur, 83890 BESSE-SUR-ISSOLE, SIREN: 350725487, la garantie qui lui a été accordée par la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES « SO.CA.F », 26, avenue de Suffren, PARIS XV<sup>e</sup>, pour les opérations de: TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC MANIEMENT DE FONDS visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.  
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence RN / SP. 8 787

## AVIS DE CLÔTURE

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

TERRES DE SIENNE

SARL en liquidation au capital de 5.000 euros  
Siège social : Avenue Général de Gaulle - Le Palétuvier  
83320 CARQUEIRANNE - 811.077.866 RCS TOULON

L'associée unique, le 19 janvier 2018 à CARQUEIRANNE, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Patricia STEVENEL demeurant à CARQUEIRANNE (83320) - Avenue Général de Gaulle - Le Palétuvier, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 19 janvier 2018.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULON.  
Pour avis, le liquidateur

## AVIS D'ENQUÊTES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 101 du 12 février 2018, M. le Maire de Saint Maximin la Sainte Baume a ordonné l'enquête publique relative au déclassement d'une portion du chemin du Moulin. A son terme le Conseil Municipal pourra par délibération approuver le projet d'allégation d'une portion du chemin du Moulin.

L'enquête publique se déroulera durant 16 jours consécutifs, du lundi 12 mars 2018 au mardi 27 mars 2018 inclus.

M. Jean-Claude Mélias a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Maximin la Sainte Baume pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture. Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune (www.st-maximin.fr). Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquetepublique@st-maximin.fr

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

M. Jean Claude Mélias, commissaire enquêteur  
Enquête publique relative au déclassement d'une portion du chemin du Moulin  
Mairie de Saint Maximin la Sainte Baume  
Hôtel de Ville - 83470 Saint Maximin la Sainte Baume  
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Saint Maximin la Sainte Baume aux jours et heures suivants :  
- le lundi 12 mars 2018 de 9h30 à 12h (début de l'enquête)  
- le lundi 19 mars 2018 de 10h à 12h  
- le mardi 27 mars 2018 de 14h30 à 17h (fin de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le Maire, Horace LANFRANCHI

## AVIS ADMINISTRATIFS

### AVIS ACCEPTATION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Enregistrée auprès du T.G.I. de TOULON le 16 février 2018, N° R.G. : 18/00539, N° de succession : 83137,  
Monsieur Claude Georges Henri JACQUES, né à TALENCE le 1.04.1948, déclare accepter à concurrence de l'actif net la succession de Madame Jacqueline Marie Antoinette d'ABRIGÉON Veuve JACQUES, née à RAUZAN le 4.10.1915, décédée à LA GARDE le 30.07.2017.

## AVIS DE SAISON

Par testament olographe la légitime LEGAY, veuve RAFF à LAMOTTE-BREBIÈRE plusieurs légataires uni Maître PEROT, notaire à par le greffe du TGI le 8 Les oppositions sur LES-VALENCE, 54, aver

## EXTRAIT DE MAIRIE DE

OBJET: BIEN PRES Nous, Maire de la ci Vu le code général c Vu le code général articles L 1123-1 et sui Vu le code civil et n Vu les articles 146 e libérés et aux respon Vu l'avis favorable 28 juin 2017 relatif au parcelles 473-474 sect maître en application des Personnes Public Vu les information Considérant qu'au concernant les biens Considérant, au vi des biens vacants et son domaine, Considérant que le de taxes foncières de

Article 1 - Il est co - section E 473, lie - section E 474, lie Sont présumées domaine privé comr de la Propriété des f Article 2 - Le prés - Affiché à la mair - Publié dans le jc Article 3 - Le prés tel que figurant au c Nom : Joseph FE Adresse : Logem Article 4 - Le pré tement du Var.

Article 5 - Toute p visé à l'article 1<sup>er</sup> es Article 6 - Les act meyan avant l'exp'i mesures de publi A l'issue de cette manifestés, le bien dans le domaine p Article 7 - En ap présent arrêté peu ou par voie de recr délai de deux moi Article 8 - Mon: qui le concerne, d Acte rendu exé fication du :

Confor Communic référence d est fixé pour

